



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention Kerlenn Pondi

DEL-2019-133

Numéro de la délibération : 2019/133

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/12/2019

Date de convocation du conseil : 03/12/2019

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Françoise RAMEL Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Stéphanie GUEGAN par Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR à Mme Claudine RAULT, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO par Mme Laurence LORANS, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT, Mme Véronique RISSEL par M. Michel GUILLEMOT

Était absente : Mme Émilie CRAMET

Convention Kerlenn Pondi

Rapport de Laurence KERSUZAN

Suite à l'installation de la Kerlenn Pondi dans leurs nouveaux locaux en 2015, la ville et l'association avaient souhaité établir une convention de partenariat afin de préciser leurs engagements réciproques.

L'objectif de cette convention est d'apporter une aide financière et matérielle à l'association sur la durée et d'établir un calendrier régulier de représentations de la Kerlenn Pondi dans le cadre des manifestations organisées par la ville et le tissu associatif local.

3 ans après la signature de cette convention le 29 janvier 2016, il est apparu nécessaire de la refondre et de repartir sur de nouveaux engagements réciproques.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention avec l'association « Kerlenn Pondi »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 10 décembre 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT